

**INTERROGATION D'HISTOIRE ANCIENNE**  
**ÉPREUVE À OPTION : ORAL**

**Clara BERRENDONNER, Marie-Joséphine WERLINGS**

**Coefficient** : 5 (pour l'ensemble de l'option)

**Durée de préparation** : 1 heure 30

**Durée de l'épreuve** : 30 minutes

**Type de sujets donnés** : question unique

**Modalités de tirage du sujet** : le tirage du sujet se fait en deux temps ; dans un premier temps, le candidat tire au sort entre « Histoire grecque » et « Histoire romaine », et dans un deuxième temps il choisit entre deux questions sur la matière tirée au sort.

**Liste des ouvrages généraux autorisés** : aucun

**Liste des ouvrages spécifiques autorisés** : aucun

Le jury a entendu cette année 42 candidat(e)s auxquels il souhaite adresser ses félicitations et ses remerciements pour s'être conformés scrupuleusement aux conditions difficiles des épreuves orales cette année en raison de la crise sanitaire. S'il se réjouit d'avoir assisté à plusieurs exposés remarquables, il doit relever que le niveau d'ensemble des prestations s'avère quelque peu en retrait par rapport à la session 2019. La non-tenu des épreuves orales lors de la session 2020 a peut-être conduit certain(e)s candidat(e)s à sous-estimer la préparation de l'option d'histoire ancienne, qui, on le rappelle, s'insère dans le cadre d'une épreuve de coefficient 5. Par ailleurs, l'allongement du temps de préparation de l'épreuve à 1h30 n'a pas toujours bénéficié aux candidat(e)s, qui dans certains cas ont proposé des exposés trop longs car émaillés d'excursus hors sujet.

Comme le jury l'avait souligné dans son précédent rapport (2019), les candidat(e)s doivent veiller, lors du **tirage au sort**, à choisir celui des deux sujets sur lequel ils se sentent le mieux armé(e)s. A la surprise du jury, certain(e)s candidat(e)s qui apparaissent extrêmement décidé(e)s lors du choix de leur sujet se révèlent, lors de l'interrogation, incapables d'effectuer un exposé de 20 mn, faute de connaissances sur le thème à traiter.

Lors de **la préparation**, il est recommandé aux candidat(e)s d'essayer de bien penser à toutes les facettes du sujet, et de ne pas négliger les aspects concrets d'une question au profit de perspectives uniquement symboliques ou idéologiques. Lorsqu'un sujet porte sur l'étude d'une guerre, par exemple, il est indispensable non seulement de présenter l'image des puissances qui s'affrontent, mais aussi d'indiquer l'importance des effectifs mobilisés, les problèmes logistiques à résoudre par les parties en présence, l'incidence du conflit sur les finances publiques, sur la démographie civique, etc. Il faut savoir également mettre en avant les points les plus attendus d'un sujet : un exposé par ailleurs très bien documenté sur l'Acropole d'Athènes a attendu la fin de la deuxième partie pour prononcer le nom de Périclès. Enfin, il est indispensable que les candidat(e)s sélectionnent parmi leurs connaissances uniquement les données utiles au traitement du sujet : le jury a entendu trop de petites fiches événementielles dès qu'il s'agit d'évoquer la Guerre du Péloponnèse ou les guerres civiles romaines.

Lors de la **présentation orale**, le respect du temps imparti est impératif et le jury ne saurait trop recommander à tous les candidat(e)s de consulter régulièrement leur montre. La structure des exposés laisse parfois à désirer, les plans manquant de netteté. Rappelons ici quelques principes auxquels le jury est attaché. L'introduction doit définir les termes de l'énoncé, présenter les sources qui éclairent le sujet, poser la problématique et annoncer le plan. Sur un exposé de 20 mn, cette introduction a tout intérêt à ne pas excéder 5 mn, sans quoi on prend le risque de dépasser le temps imparti. La problématique est bien souvent équivalente à l'annonce du plan. Elle doit au contraire formuler la question sous-jacente au sujet donné. Quant au développement, il faut éviter que la première partie ne commence par une répétition de ce qui a déjà été énoncé dans l'introduction ; et, dans la mesure où la troisième partie est censée être le point d'aboutissement du raisonnement, il est malheureux qu'elle soit parfois nettement plus courte que les précédentes ou dérive vers le hors-sujet. La conclusion, enfin, n'est pas un simple résumé du développement, mais doit apporter une réponse ferme à la problématique.

En fin d'exposé, les **questions du jury** sont destinées à permettre aux candidat(e)s d'améliorer leur prestation, par exemple en explicitant des points insuffisamment développés dans la présentation : il convient donc de demeurer réactif à cette étape de l'oral et de ne pas adopter *a priori* une attitude défaitiste.

Sur le fond, de façon générale, les candidat(e)s ne semblent pas être assez familiarisé(e)s avec l'importance des procédures institutionnelles, ce qui les amène à avoir une conception trop souvent désincarnée du fonctionnement des cités antiques. Dans des systèmes politiques directs, les assemblées ne « représentent » pas le peuple. Quand « on nomme un dictateur à Rome », « on » correspond à des responsables publics bien précis. Les candidat(e)s semblent parfois ignorer le cadre institutionnel dans lequel les grandes figures politiques de l'Antiquité pouvaient agir : ainsi, Périclès « instaure » la loi sur la citoyenneté (indépendamment des institutions athéniennes du milieu du Ve siècle) ; les *imperatores* romains « s'attribuent » de grands commandements (qui pourtant leur ont été décernés par des plébiscites) ou « donnent des terres à leurs vétérans » (on rappelle que le vote d'une loi était indispensable).

La chronologie de la période au programme n'est souvent assimilée que de façon approximative : il n'est pas acceptable que des candidat(e)s admissibles déclarent que Périclès est devenu stratège « au lendemain des Guerres médiques » ou se trompent sur la date des consulats de Pompée ou César, et ce d'autant plus que ces erreurs manifestent en réalité une incompréhension des évolutions politiques en œuvre. Par ailleurs, on rappellera que les dates antérieures à notre ère ne s'indiquent pas par l'expression « en moins 50 av. J.-C. ».

Plus ponctuellement, certaines notions sont toujours trop peu connues des candidat(e)s. En histoire grecque, les candidat(e)s gagneraient à bien savoir définir les différents statuts juridiques (thètes, esclaves, affranchis, métèques, hilotes, périèques, etc.) et les notions fondamentales d'histoire politique (la notion d'égalité en particulier), ainsi qu'à mieux maîtriser les éléments essentiels de l'histoire religieuse des cités grecques. En histoire romaine, il s'agit des termes *nobilitas* ou patriciens ; du statut juridique des cités italiennes (rappelons que depuis le début du IIe siècle av. J.-C., tous les municipes en Italie sont *optimo iure* et qu'il n'est donc en rien nécessaire d'évoquer la *ciuitas sine suffragio*, qui est une réalité caractéristique des IVe-IIIe siècles av. J.-C. ; par ailleurs, le droit latin avant la Guerre Sociale n'est pas « la citoyenneté romaine moins le droit de vote », mais le statut des ressortissants des cités et colonies latines, qui votaient dans l'assemblée populaire de leur cité pour des

enjeux de politique locale, tout en ayant la possibilité de venir voter à Rome dans les comices, dans une tribu tirée au sort) ; du statut de l'Italie, souvent confondue avec les provinces (les Italiens ne peuvent être qualifiés de provinciaux ; la Sicile ne fait pas partie de l'Italie dans l'Antiquité romaine).

Le présent rapport est destiné à encourager les futurs candidat(e)s à aborder de manière sereine la préparation à l'épreuve d'histoire ancienne. Nos remarques ne visent donc qu'un but : leur faire comprendre qu'avec une préparation régulière, attentive aux points soulignés ici et conduite par le bon sens, ils aborderont cette épreuve avec confiance.

Sujets d'histoire grecque :

Les tyrans d'Athènes

La naissance de la démocratie athénienne

Les réformes de Clisthène à Athènes

Les Guerres médiques

Guerre et paix en Grèce aux Ve et IVe siècles

La Ligue de Délos : origine, fonctionnements et résultats

Athènes et Sparte au Ve siècle

L'Acropole d'Athènes

Athènes et la mer

Périclès

Les grands hommes et la démocratie athénienne

Pourquoi Athènes a-t-elle perdu la Guerre du Péloponnèse ?

Les oligarchies à Athènes, 411 et 404/403

Citoyens et non-citoyens à Athènes à l'époque classique

Religion et société à Athènes à l'époque classique

L'esclavage à Athènes à l'époque classique

Etre riche à Athènes à l'époque classique

Les métèques à Athènes

Femmes athéniennes, VIe-IVe siècles

Socrate à Athènes

Sujets d'histoire romaine :

La deuxième Guerre punique : un tournant pour Rome ?

Rome et l'Asie Mineure, de la guerre contre Antiochos III à la fin de l'époque julio-claudienne

Conquête et administration des provinces romaines de Méditerranée occidentale, de 197

avant notre ère à 14 de notre ère

La question italienne aux IIe et Ier siècles avant notre ère

Les *populares*, de 145 avant notre ère à 44 avant notre ère

Marius et Sylla

Les *imperatores* et les tribuns de la plèbe, de Marius à Octave-Auguste

Les réformes de Sylla et leurs conséquences

L'aristocratie romaine au Ier siècle avant notre ère

La crise de la République romaine, de 91 à 27 av. J.-C.

Cnaeus Pompeius Magnus (Pompée)

Le monde romain en 63 av. J.-C.

Le "métier de citoyen" dans la Rome républicaine

Le premier et le second Triumvirat

Octave-Auguste et la mise en place du Principat

La mort de l'empereur, d'Auguste à Néron

Le culte impérial

Le Forum romain de la deuxième Guerre punique à la fin de l'époque julio-claudienne

La ville de Rome à l'époque impériale

La famille romaine

Servir dans l'armée romaine, de la deuxième Guerre punique à Auguste

L'esclavage dans la société et l'économie romaines, de la deuxième Guerre punique à la fin de l'époque julio-claudienne